

Le 23 juin 2022, le Comité de Bassin Vienne et Charentes du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance, sous la Présidence de **M. Michel GERMANEAU**, en l'absence de **M. Frankie ANGEBAULT** :

Convocation faite le 19 mai 2022,

Présents titulaires :

Monsieur Matthieu ALIX pour CA Angoulême
Madame Pascale BELLE pour CA Grand Cognac représentée par Mme. Nathalie GOURDET
Monsieur Philippe DELHOUME pour CA Saintes Agglo
Monsieur Michel GERMANEAU pour CA Grand Angoulême
Monsieur Hindeley MATTARD pour CA Grand Châtellerauld

Présents :

Monsieur Jean-Marc BROUILLET pour CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord
Madame Fabienne CALA pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY pour CC Civraisien en Poitou représenté par Monsieur Paul CREMOUX
Monsieur Jérôme DAVID pour CA Royan Atlantique
Madame Josiane DEXET pour CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord
Monsieur Grégoire DELECROIX pour Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Fabienne DUGAT-RAVENEAU pour CC Haute Saintonge
Monsieur Laurent FONTENEAU pour CU Grand Poitiers
Madame Sandra GIRARD pour CC Vallée du Clain
Monsieur Vincent GOUBEAU pour CA Grand Châtellerauld
Monsieur Benoit SAVY pour CC Charente Limousine représenté par Madame Nathalie LANDREVIE
Madame Stéphanie MANDEIX pour CA Angoulême
Madame Alexandra MARTINEAU pour CC Vallées du Clain
Monsieur Julien MENANTEAU pour CU Grand Poitiers
Madame Marion PELRAS pour CC Rouillacais
Madame Claudine RODET pour CC Rouillacais
Madame Aude SOURIAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Sabrina VIROLLAUD pour Département de la Charente

Excusés :

Monsieur Claude BAUDIN pour CA Royan Atlantique
Monsieur Jacky EMON pour Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Etienne LEJEUNE pour Région Nouvelle Aquitaine
Monsieur Frankie ANGEBAULT pour Grand Poitiers
Madame Sylvie AUBERT pour CU Grand Poitiers

RETOUR SUR LES ATELIERS

Les bureaux d'études ont réalisé une synthèse des ateliers qui a été restituée lors du comité de bassin :

- Les grands constats que les bureaux d'études font sur les expressions de besoin
- Les difficultés récurrentes
- La synthèse de l'expression de besoins sur le bassin Vienne-Charente
- Une proposition de synthèse fonctionnelle des besoins sur le bassin.

Cette présentation a donné lieu aux réactions et questionnements suivants :

M. Michel Germaneau : La liaison Angoulême-Bordeaux n'apparaît pas comme très critique, ce qui est surprenant. Il faudrait également une liaison entre Cognac et Bordeaux.

Réponse : La criticité représentée sur la carte provient de l'expression recueillie lors de l'atelier. La perception du besoin sera donc passée en rouge. Concernant la liaison entre Cognac et Bordeaux, nous pouvons l'intégrer à l'expression de besoins, et c'est bien l'objet du schéma que de travailler les correspondances.

ENRICHISSEMENT PAR LE DIAGNOSTIC

Les besoins de mobilité exprimés lors des ateliers ont ensuite été associés à des volumes d'offre et de demande sur les différentes mailles de la synthèse fonctionnelle des besoins. Ces éléments ont suscité les réactions et questionnements suivants :

Mme. Aude Souriau : La représentation des niveaux d'offre est assez réaliste. Il me semble qu'il manque les liaisons suivantes sur la carte niveaux d'offre : Cognac-Pons et Ruffec-Chasseneuil.

Réponse : Toutes les relations réalisées par des cars régionaux n'ont en effet pas été représentées. La liaison Cognac-Pons existante est intéressante car elle offre une correspondance avec Bordeaux. La liaison Ruffec-Chasseneuil sera ajoutée avec le niveau d'offre existant.

M. Laurent Fonteneau : Est-ce que les points sont exhaustifs par rapport à l'offre ?

Réponse : Non, l'exercice que nous menons actuellement est d'objectiver les besoins exprimés. Mais nous prendrons en compte l'offre complète de transports in fine.

Mme. Fabienne Cala : Il manque la liaison Blaye-Jonzac. Cela paraît important qu'il y ait une exhaustivité des liaisons. Quel est le lien entre la carte de flux et son application sur les mailles ?

Réponse : La base de données est la même, la difficulté entre les 2 cartes est l'affectation des flux à une maille donnée. En effet, les données dont on dispose et pertinentes à prendre en compte pour effectuer dans la suite des travaux des estimations de clientèle captable sont des volumes de déplacement d'EPCI à EPCI.

Mme. Fabienne Cala : Comment lire la carte de flux ? Ce serait bien d'avoir le détail des flux.

Réponse : Ces flux ont été identifiés dans la base de données et ont été affectés à l'une ou l'autre maille.

M. Hindeley Mattard : Il serait intéressant d'avoir un croisement entre les offres existantes et l'expression de besoin afin d'identifier les points noirs.

Réponse : C'est bien la méthode de travail prévue, et le travail qui vous sera présenté au prochain comité de bassin avec une proposition de structuration et de schéma de desserte cible.

M. Michel Germaneau : Nous sommes en train de travailler à ne plus avoir de pôle de diffusion sur le plateau à Angoulême. A Champniers, le pôle de rabattement est au niveau du centre commercial, plutôt qu'au bourg. On peut le repositionner sur l'axe. Il y a un manque dans le nord-ouest d'Angoulême.

Mme. Nathalie Gourdet - Pourquoi Jarnac n'est pas mentionné comme un pôle de diffusion ?

Réponse : En effet, nous l'avons indiqué comme cela en raison de sa fonction de rabattement par rapport à Angoulême. En revanche, il est vrai que sa fonction de diffusion vers Segonzac a été clairement exprimée.

PROCHAINES ETAPES

Le comité de bassin s'est terminé par une présentation de la démarche de concertation qui sera lancée à l'automne 2022, ainsi que les prochaines étapes techniques. Les élus présents ont partagé les remarques et questions suivantes :

M. Laurent Fonteneau : Il faudrait ajouter une réponse "cela ne m'intéresse pas" à la question « Pourquoi n'utilisez-vous pas les transports en communs ? ».

Mme. Fabienne Cala : Pour compléter, les gens qui répondent à l'enquête via Modalis sont des gens qui ont déjà l'envie.

Réponse : En effet, et nous souhaitons aussi adresser ce questionnaire à des personnes plus éloignées de l'usage des TC. Nous vous diffuserons un kit de communication pour un lancement de la plateforme d'ici septembre.

Mme. Stéphanie Mandeix : Il faudrait que le kit de communication soit adapté, parce que plusieurs démarches se lancent en même temps sur la mobilité. Il faudrait que l'on puisse expliquer pourquoi on sonde les citoyens, afin qu'ils n'aient pas de l'impression qu'on les questionne toujours sur les mêmes sujets.

M. Hindeley Mattard : Nous sommes dans le même cas. Attention au questionnaire : on doit rester très général dans les questions, afin de ne pas collecter de remontées très précises auxquelles on ne saurait répondre.

Réponse : Les questions sont générales avec des questions fermées, pour alimenter et compléter l'expression de besoins.

Mme. Fabienne Cala : Y aura-t-il une introduction présentant les attendus, les partenaires etc. ?

Réponse : Oui, et une synthèse des remontées sera communiquée.

M. Hindeley Mattard : A partir de combien de répondants considérez-vous que vous aurez une bonne représentation ?

Réponse : Les études montrent que l'on n'atteint jamais plus de 1% du panel, à voir si ce panel doit représenter la totalité de la population de Nouvelle Aquitaine ou la population captée par les transports collectifs aujourd'hui.

M. Pierre Hyvernaud : Est-ce que vous souhaitez traiter la question des personnes qui veulent se déplacer sur plusieurs territoires.

Réponse : C'est une question que l'on se pose, mais il y a un risque que l'enquête soit une usine à gaz et difficile à traiter. Il ne faut pas que l'on imite une enquête OD. On va à minima demander le code postal de résidence.

Mme. Fabienne Cala : Par rapport à cela, est-ce qu'il y a une priorisation des territoires dans le lancement de l'enquête ? En Charente Maritime, nous préparons au 2nd semestre et en 2023 notre nouvelle DSP, donc nous aimerions nous nourrir des travaux du schéma multimodal. Il ne faudrait pas que ces résultats retardent les travaux de l'étude.

Réponse : Nous lançons l'enquête de tous les territoires entre mi-septembre et mi-octobre, pour présenter un enrichissement du diagnostic aux prochains comités de bassin.

Mme. Fabienne Cala : Est-ce que le lieu de destination pourra être adapté et multiple pour le répondant, par exemple dans la question "Qu'est-ce qui pourrait vous faire préférer les transports en commun pour rejoindre [agglomération] ?".

Réponse : S'il on opte pour cette solution, nous aurons des difficultés à avoir une bonne représentativité. Nous avons choisi de poser la question pour quelques destinations pour des motifs donnés, en se basant sur l'expression de besoin.

Mme. Fabienne Cala : Cela me fait rebondir sur une difficulté : certains territoires n'étaient pas là aux ateliers, et n'ont pas eu l'occasion ensuite de répondre aux contributions qui leur ont été demandées. Cela crée un biais. Est-ce que vous avez prévu de consulter ces territoires absents aux ateliers ?

Réponse : Nous pouvons travailler ensemble sur les territoires à solliciter particulièrement.

Mme. Aude Souriau : En termes de temporalité, comment allez-vous vous organiser ? Allez-vous mener la concertation et déterminer des horaires coordonnés d'ici le prochain comité de bassin ?

Réponse : Nous visons de vous présenter une proposition de schéma de desserte d'ici le prochain comité de bassin. Attention, le travail détaillé des horaires se fera effectivement en 2023. Cette dimension horaire a pour ambition de se mettre en place progressivement.

Mme. Aude Souriau : Je rebondis qu'il faudrait que l'on puisse mesurer les impacts des schémas de desserte. Nous devons travailler finement en amont du prochain comité afin de valider en comité de bassin un schéma de desserte qui a été évalué.

Réponse : Nous avons prévu de travailler à une échelle plus fine en 2023. Le schéma que l'on voit ici ne représente pas la finesse que l'on atteindra d'ici fin d'année, mais plutôt à l'échelle des mailles que l'on a vu tout à l'heure.

Mme. Fabienne Cala : Pour compléter, c'est un schéma de desserte "cible", et qui doit se décliner sur 10-15 ans, et comme les interventions précédentes l'ont dit, cela pourra être phasé dans le temps.

De plus, le travail sur les nœuds et les travaux en cours sur l'interurbain, nous savons très bien que nos lignes transportent aussi des scolaires et que les nœuds ne sont pas au même endroit. On ne peut pas toujours séparer les scolaires des commerciaux.

Réponse : En Suisse, nous travaillons aussi sur des horizons différents de mise en place. Nous avons aussi plusieurs collectivités en charge des transports à coordonner.

Il est important que l'on ait en tête les différentes contraintes de contractualisation de chacun pour bien définir les différents horizons de temps : à court terme, à horizon 2025, à horizon 2030.

M. Grégoire Delecroix : J'ai une difficulté avec la concrétisation de tout cela. Nous avons des contraintes budgétaires, et parfois des démarches en cours comme Optim'TER.

Réponse : Cela dépend de ce que l'on met dans le schéma. Nous posons des premiers éléments d'analyse, suivi d'un travail d'appropriation et de consolidation. Les décisions sont entre vos mains.

Mme Aude Souriau : Ce qui est intéressant dans ce que vous dites, c'est qu'il faudra prévoir des partenariats. Aujourd'hui, on ne voit pas le lien entre ce qui est proposé et la faisabilité, tel que les choses sont présentées.

Réponse : Ce genre de démarche est une première en France. Il est logique que l'on se pose ces questions, que l'on craigne les surcoûts que cela peut engendrer. Les membres de NAM sont aussi des gestionnaires.

M. Michel Germaneau : Il faut rappeler que tous ces travaux dépendent des volontés de chacun. Nous avons tous nos prérogatives, mais nous travaillons tous pour notre territoire.